

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **Mardi 29 Avril**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT – Caroline BEAUDUCEL

EXCUSES : Michel BOUILLON – pouvoir donné à François BERROU
Michèle DUCHEMIN – pouvoir donné à Pierrette LEHAY

Secrétaire : Nicolas GAUBERT

1- PRESENTATION DE L'APD – PROJET « AMENAGEMENT D'UNE MAM »

Dans le cadre de l'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dans les locaux de l'ex-trésorerie, le Maire a présenté l'APD (Avant-Projet Définitif) à l'ensemble des conseillers.

2- DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » – PROJET MAM

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter une subvention « Fonds vert » pour le projet d'aménagement d'une MAM, selon le tableau de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	HT en €	RECETTES	HT en €
Travaux	230 000 €	Fonds vert (80% du projet) *	221 207 €
Honoraires (LMA, SPS, Architecte)	46 509 €	Autofinancement et emprunt *	55 302 €
Total	276 509 €	Total	276509 €

* le montant de l'emprunt sera adapté selon les subventions obtenues (150 000 € d'emprunt inscrits au Budget Primitif 2025).

Le montant des subventions sera certainement nettement inférieur à la demande, le montant des dépenses éligibles et le taux n'étant pas connu. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu quant à la TVA.

3- BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU 29/04/2025

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, a accepté la décision modificative suivante :

Cette DM permettra de financer l'avance forfaitaire demandée par LMA dans le cadre du projet MAM. Le versement de cette avance se fait sur l'article 238 chapitre 041, auquel aucun crédit n'a été affecté lors de l'établissement du Budget primitif 2025. Elle permettra également l'ouverture de crédits pour faire suite à la nouvelle proposition d'honoraires des architectes, ainsi que le nouvel estimatif des travaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
		Total de la décision modificative n° 1 (29/04/2025)	-	-
		<i>Pour mémoire BP 2025</i>		
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
041	231	Avances versées sur immo. Corporelles	276 000	
041	203	Frais d'études, de recherches	55 200	
041	238	Avances versées sur immo. Corporelles		331 200
207	2135	Aménagement des constructions	60 000	
207	203	Frais d'études, de recherches	8 000	
/	2131	Bâtiment publics (réserve)	-	68 000
		Total de la décision modificative n° 1 (29/04/2025)	331 200,00	331 200,00
		<i>Pour mémoire BP 2025</i>	2 336 217,43	2 336 217,43
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 667 417,43	2 667 417,43

4- BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT 7,5% SECTION D'INVESTISSEMENT

Actuellement, le Maire est autorisé à réaliser des virements de crédits, à hauteur de 7,5% uniquement pour la section de fonctionnement (autorisation donnée lors du vote du BP 2025 le 24/03/2025). Lorsque des mouvements de crédits sont nécessaires en investissement, il est obligatoire de passer par une décision modificative, prise en Conseil. Cela peut retarder la prise de décision et le commencement de certains projets.

Afin de faciliter la gestion des projets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à pouvoir réaliser des virements de crédits, dans la limite de 7,5% pour la section d'investissement. Chaque virement de crédit fera l'objet d'une « décision du Maire », qui sera communiquée à l'ensemble des élus, garantissant la transparence des décisions.

5- AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT BEAUVAIS – ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais, la Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le projet relatif à l'éclairage public d'un montant de 48 760 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). 37 260 € HT à la charge de la commune et 11 500€ HT à la charge de Territoire Energie Mayenne.

6- COMMISSION URBANISME DU 28/04/2025

François BERROU, Maire, a présenté les documents travaillés durant la commission Urbanisme du 28 avril : le carnet d'enjeux PLUI et le Référentiel potentiel foncier PLH (programme local de l'habitat) 2026-2032. Ces documents de travail sont transmis à Laval Agglomération.

7- PROJET DE NOUVEAU LOTISSEMENT – CONTRAT D'ETUDE D'URBANISME

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le devis présenté par le cabinet Legendre et MF Architecture, pour une étude d'urbanisme, dans le cadre d'un projet de création d'un nouveau lotissement, en prolongement du lotissement de la Maltonnière.

8- CLOTURE DE REGIES ET CREATION D'UNE REGIE UNIQUE

Dans le cadre de rationalisation des régies démarée par la Trésorerie, les régies avec peu d'activité doivent être regroupées et les régies sans activité doivent être clôturées. Le Conseil, à l'unanimité a accepté :

- De clôturer les régies suivantes = Régie 30008 Bibliothèque, régies 30009 Péri-Alsh, régies 30004 Photocopies, régie 30007 Locations matériel ;
- De créer une nouvelle régie = « Recettes communales ».

9- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TTIC

La commune, après délibération et à l'unanimité, a voté une subvention exceptionnelle pour l'association TTIC, afin d'aider au financement d'une nouvelle table de ping-pong. Cette subvention d'un montant de 1 192,50 € sera prise dans l'enveloppe « Divers » des subventions votées le 24/03/2025. Il est rappelé que ceci se fait en alternance avec la commune de St-Ouen-des-Toits, qui avait financé l'achat précédent.

10- SERVICE ANIMATION JEUNESSE – ACTIVITE ETE 2025

Yohann FOUASSIER, adjoint, a présenté les différentes activités prévues par le service « Animation Jeunesse » pour l'été 2025, parmi lesquelles : séjour à Pont Douilly, karting, Escape Game au Château de Mayenne, activités Koh-Lanta et Top Chef ...

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

- **Bulletin municipal** : a été distribué aux habitants la semaine dernière.
 - **Travaux de voirie 2025** : le marché de travaux de voirie (dans le cadre du groupement de commandes) a été attribué à l'entreprise FTPB (84 733,38 € HT / 101 680,05 € TTC). 3 candidatures ont été analysées : FTPB, PIGEON et SECHE.
 - **Bassin de la Salais** : Le Conseil départemental a octroyé une subvention de 2 661 € à la commune pour les plantations réalisées, dont le coût est de 3 231,32€ HT. Le faible reste à charge est lié au fait que les plantations ont été réalisées en interne (bénévoles, agents techniques et élus).
 - **Journée citoyenne** : Elle aura lieu le samedi 24 Mai prochain. Idées de chantier : désherbage, peinture de poubelles, boite à livres à déplacer ...
 - **Logements Méduane Habitat** : L'inauguration des logements au lotissement de la Beulotière, aura lieu le jeudi 12 juin prochain à 15h. Cette inauguration sera suivie d'un pot de l'amitié, en Mairie.
 - **Lotissement de la Beulotière** : la deuxième tranche des travaux commence mi-Mai.
 - **Comice agricole** : aura lieu le samedi 28 Juin au Genest-Saint-Isle.
 - **Transport à la demande** : projet de modification du point de dépôt à L'Octroi à Laval, au lieu de Saint-Berthevin.
-
- **Séances du CM année 2025 :**
 - 2 Juin
 - 7 Juillet
 - 1^{er} Septembre
 - 9 Octobre
 - 13 Novembre
 - 08 Décembre

Affiché le 12/05/2025

Le Maire,
François BERROU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. BERROU".